malaquais /

Guide pratique

2008-2009

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

L'architecte est avant tout un intellectuel qui possède des outils pour transformer le monde. Une école d'architecture doit préparer ses étudiants à devenir des architectes qui interrogent l'état des choses pour ainsi contribuer à la redéfinition des conditions dans lesquelles l'architecture est produite, débattue et représentée : une architecture socialement consciente, intellectuellement active et économiquement fiable.

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais est la plus jeune des vingt écoles d'architecture en France. Elle est pourtant installée sur le plus ancien des sites, celui où l'architecture s'est définie voici bientôt deux siècles comme profession et comme formation. Toujours aller de l'avant grâce au véhicule de l'histoire, tel est le paradoxe de l'architecte.

Je propose de déployer toutes nos forces pour faire de cette école une véritable école internationale sur la scène parisienne, qui attire et qui forme les meilleurs praticiens et théoriciens d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, il nous faut renforcer notre projet d'enseignement et devenir un centre de réflexion par-delà notre mission première. C'est pourquoi je m'emploierai à faire de l'école un lieu actif et ouvert de production et de débat.

L'architecture affronte des contraintes de la société. Mais pour autant, ces contraintes ne doivent pas devenir l'alibi qui dispense de proposer de nouvelles formes de vie. L'architecture doit savoir analyser et concrétiser. Certes, elle connaît aujourd'hui une crise d'identité. Mais ne laissons pas les nécessités périphériques coloniser cette discipline complexe, qui nous pousse à passer des nuits blanches, pour continuer son aventure.

Prof. Nasrine Seraji - AA dipl RIBA
Directrice de l'ENSAPM

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-MALAQUAIS
Site Bonaparte

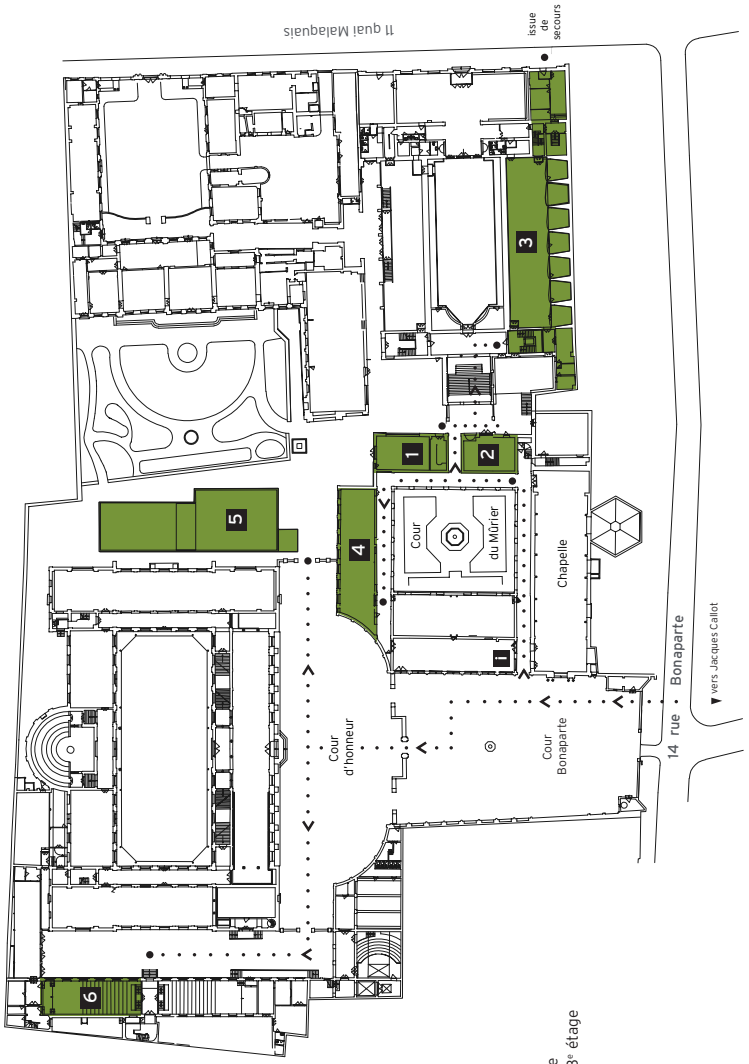

1 Bâtiment du Mûrier
> Direction de l'École
> Service du personnel
> Service financier

2 > Communication
> Publications

3 Bâtiment Perret
> Accueil
> Direction des études
(inscriptions 1er étage)
> Salles 1er étage : 102, 103, 104
2e étage : 205, 206
3e étage : 302, 308, 310, 312

4 Bibliothèque

5 Bâtiment Lenoir
> Salles 1, 2, 3 : RDC
> Atelier informatique : 1er étage
> Atelier photographie et vidéo : 2e étage
> Recherche (Laboratoires ACS, GSA) : 3e étage

6 Amphi 2

i Infirmerie : Cour Bonaparte, 1er étage

L'ÉCOLE EN CHIFFRES

1040 étudiants
49 enseignants titulaires
18 maîtres assistants associés
100 enseignants vacataires
46 agents administratifs et techniques
200 diplômés par an
20 000 ouvrages en bibliothèque
90 abonnements presse et revues
36 conventions avec des universités étrangères
50 étudiants en mobilité dans des universités étrangères
47 étudiants internationaux en mobilité à l'ENSAPM
3 laboratoires de recherche (ACS, GSA et LIAT)

INFORMATIONS UTILES

Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais

14 rue Bonaparte, 75272 Paris cedex 06

Standard : 01 55 04 56 50

(Accueil / loge des Beaux-arts : 01 47 03 50 00)

Horaires : de 8h15 à 20h45 du lundi au vendredi

Site Callot

1 rue Jacques Callot, 75006 Paris

Standard : 01 44 07 57 06

Horaires : de 8h15 à 20h45 du lundi au vendredi, de 9h à 18h45 le samedi

Métro : ligne 4, Saint-Germain-des-prés / Ligne 1, Louvre-Rivoli.

Bus : lignes 24, 27, 39, 63, 68, 70, 86, 87, 95, 96.

ABÉCÉDAIRE

A

Accident
-> Voir Urgence

Accueil / surveillance
L'accueil est situé dans l'espace «mezzanine», Bâtiment Perret, grand hall de l'école. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h15 à 20h45.
C'est également le bureau des objets trouvés.
L'équipe d'accueil et de surveillance est constituée de 7 agents, en charge de la reprographie, du prêt d'ordinateurs portables et de vidéo-projecteurs pour les enseignants.
Ils sont également en charge de la sécurité. À ce titre, ils font respecter le règlement intérieur de l'école et peuvent exiger la présentation de la carte d'étudiant à tout moment et, au besoin, référer à la direction en demande de discipline.
-> Voir Discipline, Reprographie, Règlement intérieur

ACS
Architecture, Culture, Société
-> Voir Recherche

ADD
Architecture Dispositifs Domestiques
-> Voir Départements

AEPM
-> Voir Associations étudiantes

Alarme incendie
-> Voir Incendie, Urgence

Affichage
Toutes les informations concernant le déroulement des études sont affichées bâtiment Perret dans le grand hall (espace mezzanine).
Les notes d'examens sont affichées à proximité du service des études.
Les offres de stages et formations sont affichées à côté du bureau des stages. Les annonces de concours se trouvent sous la mezzanine, à proximité des distributeurs de boissons.
Les informations concernant les expositions, conférences, sont également affichées dans le grand hall, à côté du bureau des surveillants.
Tout affichage sauvage est systématiquement enlevé. Si vous souhaitez afficher une information, il convient d'en faire la demande au service communication.
Vous pouvez afficher ou consulter des petites annonces (locations, cours particuliers...) sur le panneau prévu à cet effet sous la mezzanine à côté des distributeurs de boissons. N'oubliez pas de les dater.
Contact : service communication

AMC2
Architectures, Matières et Cultures Constructives
-> Voir Départements

Amphithéâtre
L'école dispose de l'amphi 2 «des Loges» pour dispenser ses cours magistraux. Des conférences y sont régulièrement proposées par l'école.

Assistante sociale
Les étudiants qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, financier ou médical peuvent demander un entretien à l'assistante sociale.
C'est elle qui instruit les demandes d'aide financière sur le Fond de Solidarité Universitaire (FSU): le FSU permet d'attribuer des aides ponctuelles, sous forme de prêt sur bourse ou de dons aux étudiants se trouvant temporairement en difficulté.
Les dossiers sont examinés par une commission paritaire sociale, les dons et prêts étant attribués d'après des critères sociaux et universitaires déterminés en conseil d'administration du CROUS.
Contact : Nicole Zedadka, assistante sociale
14, rue Bonaparte, 75006 Paris
T. 01 47 03 50 50 (sur rendez-vous).
-> Voir CROUS

Associations étudiantes
Il existe deux associations étudiantes à Paris-Malaquais.
• L'AEPM (association des étudiants de Paris-Malaquais) développe la vie extra-universitaire et relaie les initiatives personnelles des étudiants. Cette association de loi 1901 propose notamment à ses adhérents : un cinéclub, une «dvdthèque», un atelier «son», une coopérative de matériel, des soirées, des voyages, des week-ends, etc.
Elle offre également aux étudiants une aide concrète au bon déroulement des études.
Contact : 01 55 04 56 66
aepm.contact@gmail.com
-> Voir Casiers

• SWITCH est une association qui a pour objet de créer une plate-forme propice et adaptée à l'application des savoirs acquis au sein de l'école, à la recherche de nouvelles pratiques étudiantes liées à l'architecture, à la création de contacts entre les étudiants et les acteurs de la réalité des professions de l'architecture, à la création et au financement de projets proposés par d'autres associations ou étudiants de l'école, à l'exclusion de toute activité n'ayant pas de caractère pédagogique.
Contact : www.switch-eapm.net

Ateliers technico-pédagogiques
L'école met à votre disposition trois ateliers (fabrication, photo/vidéo, informatique) dans lesquels vous pouvez réaliser vos travaux liés aux projets d'architecture et vous perfectionner dans les techniques de représentation.

• Atelier fabrication
Horaires : de 9h à 18h30 du lundi au jeudi, le vendredi de 9h à 17h.
L'atelier fabrication est un espace d'expérimentation et de validation qui permet de mettre en œuvre vos projets dès l'étape de la conception. Vous pouvez vous initier à la modélisation, à la fabrication et à la construction à l'échelle grandeur.
En collaboration avec les enseignants, l'équipe responsable étudie la faisabilité, assure votre formation technique et encadre la réalisation de vos travaux. Elle assure également l'encadrement technique des projets de l'école organisés en interne et en externe (expositions, workshops, Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau).
L'atelier met à votre disposition un ensemble de machines permettant le travail du bois, des plastiques, des métaux et des textiles; un outillage lourd: scie à ruban, scie circulaire, combiné raboteuse-dégauchisseuse, scie à chantourner, lapidaire; un outillage électroportatif : scie circulaire, scie sauteuse, perceuse, rabot électrique, ponceuse, lamelleuse...
Contacts : Stéphane Papin et Benoît Vérant.

• Atelier photo/vidéo
Horaires : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h / vendredi de 10h à 15h.
L'atelier est ouvert pour les travaux de mise en forme photographique liés aux activités pédagogiques de l'école.
L'atelier met à la disposition des étudiants et enseignants :
- 1 studio de prise de vue maquettes
- 1 poste statif de reproduction de documents
- 10 postes stations de montage photo et vidéo MAC et PC
- 1 station de numérisation scanner Nikon pour ektas et films noir et blanc 24x36
- matériel nécessaire à la réalisation de panoramique et de séquences QuickTime VR.
- prêt de matériel (avec caution)
- impressions photo (pour exposition)
- enregistrements vidéo des reportages et manifestations de l'école.
L'atelier propose également une assistance technique et pédagogique dans la réalisation de travaux photographiques numériques et tirages argentiques, montage photo sur logiciels Photoshop CS3, montage vidéo sur Final cut, Première, ainsi que des stages Photoshop.
Pour des suggestions, renseignements, expositions, reportages photographiques, vous pouvez contacter le responsable du service.
Contact : Raphaël Salzedo

• Atelier informatique
Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 20h30 et en fonction de l'utilisation des salles pour les cours.
Trois salles dédiées à l'informatique mettent à votre disposition des outils courants (traitement de texte, tableurs, Autocad, Archicad, Photoshop, etc.) ainsi que :
- 3 scanners, l'un pour les formats A0, les 2 autres pour les formats A3
- 3 traceurs de plans
- 2 imprimantes noir et blanc
- 1 imprimante photocopieuse couleur.
Les machines sont reliées entre elles et connectées à Internet. Un accès wifi est disponible de 9h à 21h. Vous pouvez emprunter des ordinateurs portables et des vidéoprojecteurs pour un cours ou un diplôme à l'accueil.
Contacts : David Faurie, Stephan Pavlovic, Benoît Vandard.
-> Voir Accueil, Internet

B

Beaux-Arts
-> Voir ENSBA

Bibliothèque
Horaires : 10h à 19h du mardi au vendredi. Lundi de 14h à 19h.
La bibliothèque occupe 350 m² sur trois niveaux. Les domaines couverts sont l'architecture (théorie, enseignement, conception, histoire, monographies d'architectes, typologies de bâtiments), l'urbanisme, la construction et, dans une moindre mesure, le paysage, le design, les arts, les sciences humaines. Le fonds documentaire est constitué d'environ 20 000 ouvrages, une collection de revues dont 90 abonnements en cours, 420 diplômes de l'ENSAPM, des cartes et plans, des CD-ROM et des DVD. L'accès de la bibliothèque est libre et gratuit. Le prêt est réservé aux étudiants et enseignants de l'école.
Toutes les informations (fonctionnement, nouvelles acquisitions, etc.) sont en ligne sur le site Internet de l'école.
Contacts : Claire Dubos, François-Xavier Lorrain, Nennecy Martinelli, Laurence Martin du Gard.
-> Voir Cour du Mûrier

Bizutage
Le bizutage est interdit par la loi du 17 juin 1998 et expose à des suites disciplinaires (exclusion de l'école) et pénales (emprisonnement et amendes).
-> Voir le Règlement intérieur de l'école, Commission de discipline

Bourses sur critères sociaux
Les étudiants peuvent obtenir une bourse durant toute la durée de leurs études, s'ils remplissent les conditions requises et si la progression dans leurs études est régulière. Un renouvellement de bourses peut être accordé en cas de redoublement (une seule fois). La commission d'attribution des bourses se réunit après publication des résultats de la session du mois de septembre.
Les dossiers pour une première demande ou un renouvellement peuvent être retirés au bureau des inscriptions début juin.
Contacts : Denis Kindeur
->Voir Sécurité sociale étudiante

C

Callot (Jacques)
Le bâtiment situé 1 rue Jacques Callot, construit en 1931 par l'architecte Roger-Henri Expert, est dévolu aux enseignements du cycle master.
Dans la galerie du rez-de-chaussée, l'école propose une série d'expositions de septembre à juin.
Accueil du lundi au vendredi de 8h15 à 20h45 le samedi de 9h à 18h45. T. 01 44 07 57 06

CA (Conseil d'administration)
Le Conseil d'administration délibère avec la directrice sur les grandes orientations de l'école, budget et compte financier, programme d'enseignement préparé par le CEVE, règlement intérieur, contrats et conventions en fonction de leur nature...
Le CA est composé de :
- la présidente du CA
- la directrice de l'école
- 7 enseignants élus par leurs collègues pour 3 ans
- 2 administratifs élus par leurs collègues pour 3 ans
- 7 étudiants élus par les étudiants pour 2 ans
- 7 personnalités extérieures à l'école, dont la présidente, désignées par le ministère de la Culture et de la Communication.

Toutes les informations relatives aux élections du CA sont affichées sur le site Malaquais dans le grand hall (espace mezzanine).
-> Voir Instances de l'école, Elections

Carte d'étudiant
Elle atteste l'inscription des étudiants à l'ENSAPM et peut être exigée à tout moment.
-> Voir Accueil, Tabac

Casiers
Les étudiants peuvent obtenir un casier sur la mezzanine du hall de l'école, sous certaines conditions, en en faisant la demande à l'AEPM.
-> Voir Associations étudiantes

CAUE
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association qui a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et assure des missions de service public financées par le département. Il est un partenaire régulier pour des actions de diffusion de la culture architecturale et pour une meilleure connaissance du contexte
professionnel en Ile-de-France.
Pour en savoir plus : www.fncaue.asso.fr

Centre de documentation de la recherche
Un centre de documentation est attaché aux laboratoires de recherche. Il est ouvert aux étudiants en master, en 3e cycle, et aux chercheurs.
Contact : Aude Clavel
-> Voir Recherche

CEVE (Conseil des études et de la vie étudiante)
Le Conseil des études et de la vie étudiante prépare les décisions du Conseil d'administration en matière de pédagogie.
Il est constitué de la directrice de l'ENSAPM, de la directrice des études, de 15 enseignants, de 2 administratifs et de 5 étudiants représentant les cycles du cursus.
-> Voir Instances de l'école

Cité de l'architecture et du patrimoine
La Cité de l'architecture et du patrimoine est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle réunit en son sein trois départements: le musée des Monuments français, qui rassemble d'exceptionnelles collections de moulages et de peintures reproduisant grandeur nature; l'Institut français d'architecture, organisme créé en 1981 pour assurer la promotion de l'architecture contemporaine française; et le Centre des hautes études de Chaillot (CEDHEC), qui forme les architectes du patrimoine.
La Cité de l'architecture et du patrimoine, avec ses 22 000 m², est le plus grand centre d'architecture au monde.
Pour en savoir plus : http://www.citechaillot.fr

CNAM
(Conservatoire national des Arts et Métiers)
Une convention avec le CNAM permet de suivre des enseignements qui peuvent être validés dans le cursus des étudiants comme approfondissements en cycle licence.
Les unités d'enseignement obtenues (5 au total) permettent d'obtenir un certificat du CNAM.
Contact : Catherine Urbain
Pour en savoir plus :
www.cnam.fr
-> Voir Enseignements extérieurs

Commission de discipline
Instituée par le décret 78-266, elle est composée des membres enseignants et étudiants du CA.
-> Voir CA, Règlement intérieur

Communication/Publications
Le service communication de l'école assure la transmission des informations d'ordre général sur la vie de l'école, en interne (par voie d'affichage et de courrier électronique) auprès des administratifs, enseignants et étudiants, et en externe auprès des partenaires institutionnels et de la presse.
Il assure la réalisation des documents de l'école (dépliants, guides, affiches...).
Il participe à l'organisation des conférences, des expositions et de la journée «portes ouvertes» de l'école.
Contacts : Camille Boisseau (communication)
Aline Montels (publications)
Anthony Huynh (assistant graphisme)
-> Voir Affichage, Conférences, Expositions, Internet

Comptabilité
Le service financier gère les recettes et dépenses, en lien avec l'agence comptable chargée de viser les comptes.

Concours
De nombreux concours d'architecture sont ouverts aux étudiants. Les informations sont transmises par voie d'affichage dans le hall de l'école ainsi que sur le site Internet de l'école. Les projets lauréats font l'objet d'une actualité sur le site. Les concours sont également annoncés dans les revues disponibles à la bibliothèque, comme Archiscopie, le mensuel de l'Institut français d'architecture (Ifa).
Contact : Camille Boisseau

Conférences
Tout au long de l'année, la directrice de l'école et les enseignants invitent des conférenciers d'horizons très divers : architectes, urbanistes, historiens, paysagistes, designers, artistes, écrivains, philosophes... Consulter l'affichage et le site Internet.
-> Voir Communication

Cour du Mûrier
La cour du Mûrier correspond à l'ancien cloître du couvent des Petits Augustins construit au XVIIe siècle. L'architecte Félix Duban reconstruisit le cloître en 1836 en le transformant en atrium antique, bordé d'arcades et orné d'une fontaine. Sous le Second Empire, il complète le décor par des peintures dans le goût pompéien et des moulages des frises du Parthénon.
-> Voir Plan, Locaux

CROUS
Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires assure une mission d'aide sociale auprès des étudiants et veille à adapter les prestations aux besoins de leurs études.
Il dispense plusieurs services: restauration, logement, bourses, culture, social, emploi, international, sport...
Pour en savoir plus : www.crous-paris-fr
-> Voir Restaurants

CSEA (Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture)
Obligatoirement consulté lors de toute modification relative à l'organisation du régime des études d'architecture, il est composé :
- de représentants de l'Etat
- de délégués enseignants
- d'étudiants des écoles d'architecture
- de personnalités choisies en fonction de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent à l'enseignement de l'architecture.
-> Voir Elections

D

DAPA (Direction de l'Architecture et du Patrimoine)
Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, la DAPA a en charge, entre autres, la tutelle des vingt écoles nationales supérieures d'architecture.
Pour en savoir plus : www.culture.gouv.fr

Débouchés
Contact : Josette Lenain
-> Voir Observatoire des débouchés

Départements
L'idée de constituer des groupes d'enseignants de plusieurs disciplines mais partageant un point de vue commun sur l'architecture s'est concrétisée à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais sous la forme de cinq départements composés d'une quinzaine d'enseignants en moyenne. Ils définissent les enseignements proposés aux étudiants dans les cycles licence et master.
- Architecture Dispositifs Domestiques (ADD)
- Architectures, Matières et Cultures Constructives (AMC2).
- Stratégies de Projets (SDP)
- Théorie, Histoire et Projet (THP)
- Ville, Architecture et Territoire (VAT).

Diplôme d'études en architecture
-> Voir LMD, PFE

Direction de l'école
La directrice de l'école, Nasrine Seraji, nommée par décret du président de la République, dirige l'établissement et a autorité sur l'ensemble des personnels (administratifs, enseignants, chercheurs).
La secrétaire générale, Eliane Bohnert, est en charge de la bonne marche administrative de l'école. Elle supervise le service financier, le service des ressources humaines et le service intérieur (travaux, accueil/surveillance, informatique et ateliers technico-pédagogiques).
Pour obtenir un rendez-vous avec la directrice de l'école ou avec la secrétaire générale, contacter le secrétariat de la direction :
T. 01 55 04 56 76.

Direction des études
Horaires : mardi, mercredi, vendredi de 10h à 17h, lundi de 9h à 13h, jeudi de 14h à 17h.
La direction des études vous accueille pour toutes les questions concernant le déroulement de vos études. En cas de difficulté, ne pas attendre la fin de l'année pour venir en parler.
Contact : Catherine Graindorge, directrice des études
-> Voir aussi Echanges internationaux, Stages, HMNOP

Discipline
La directrice de l'école est susceptible de prononcer toute mesure disciplinaire vis-à-vis des étudiants, après consultation de la commission de discipline.
-> Voir Commission de discipline, Carte d'étudiant, Accueil/surveillance, Règlement intérieur

Doctorat
-> Voir LMD

Doctorat «Architecture»
Les études d'architecture comportent une formation doctorale. Le 3e cycle des études d'architecture mène au doctorat d'architecture (3 ans). L'ENSAPM est habilitée à délivrer le doctorat en architecture via l'École doctorale « Ville et Environnement » à laquelle elle appartient.
L'École doctorale «Ville et Environnement» est constituée de nombreux laboratoires de recherche, dont les laboratoires ACS GSA et LIAT de l'ENSAPM.
-> Voir LMD et Recherche

E

Échanges internationaux
Différents types d'échanges sont offerts aux étudiants, un ou deux semestres universitaires, à partir de la 3e année :
- échanges dans le cadre de programmes européens Erasmus
- échanges hors Europe dans le cadre de conventions bilatérales
- séjours individuels d'études hors convention.
La sélection des demandes et dossiers de mobilité est effectuée par la commission des échanges internationaux.
Des aides diverses sont attribuées, en fonction du type de mobilité : allocations Erasmus, bourses du ministère de la Culture, bourses sur critères sociaux du Conseil régional et de la Mairie de Paris.
Les crédits obtenus sont validés au retour dans le cursus des étudiants après présentation des travaux devant la commission des échanges.
Contact : Catherine Urbain

Écoles nationales supérieures d'architecture
En France, les écoles nationales supérieures d'architecture sont au nombre de vingt, dont six en Ile-de-France : Paris-Malaquais, Paris-La Villette, Paris-Belleville, Paris-Val de Seine, Marne-la-Vallée et Versailles. Les écoles nationales supérieures d'architecture sont des établissements publics à caractère administratif, régies par le décret n° 78-266. Elles sont rattachées au ministère de la Culture et de la Communication depuis 1996.
Pour en savoir plus : www.archi.fr/ecoles

Élections
Les élections des membres enseignants et administratifs du CA ont lieu tous les 3 ans, tandis que les membres étudiants sont élus tous les 2 ans. Les membres du CEVE sont élus tous les 2 ans. Les étudiants sont appelés à voter pour désigner deux étudiants au Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture (CSEA) tous les 2 ans. Tous les étudiants inscrits peuvent être électeurs et candidats à ces élections.
-> Voir CA, CSEA

Emplois du temps
Ils sont disponibles à la direction des études. Vous pouvez les consulter sur les panneaux d'affichage et sur le site Internet.
Les modifications d'emploi du temps, absence d'enseignants et autres informations utiles sont également portées sur les panneaux d'affichage par année d'études au rez-de-chaussée (hall de l'école).

École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM)
L'école a été créée par décret en janvier 2001 à partir d'un projet d'école expérimentale élaboré par un groupe d'enseignants issus de plusieurs écoles d'architecture. Elle a ouvert son cursus en septembre 2000 avec 600 étudiants. Dès l'origine, l'école a choisi d'accueillir des étudiants aux profils diversifiés et de les intégrer par équivalence tout au long du cursus.
L'école se fonde sur le principe de départements thématiques susceptibles d'évoluer avec les questions qui émanent de la société.

ENSBA (Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts)
L'ENSAPM est établie avec l'ENSBA sur le site historique du 14 rue Bonaparte, qui forme un vaste ensemble, compris entre le quai Malaquais et la rue Bonaparte. L'ENSBA conserve de prestigieuses collections liées à son histoire, édite une dizaine d'ouvrages par an et propose des expositions quai Malaquais et dans la chapelle des Petits-Augustins.
Pour en savoir plus : www.ensba.fr

Enseignants
Une liste des enseignants de l'école est consultable sur le site Internet. Si l'adresse électronique d'un enseignant ne figure pas sur le site, s'adresser à la directrice des études.

Enseignements extérieurs
Des enseignements suivis et évalués hors école peuvent être validés par un jury propre à l'école, en unités d'enseignement semestrielles ou en enseignement intensif. Une convention avec le CNAM permet d'élargir l'offre de formation dans le cycle licence et dans le cycle master.
Contact : Catherine Urbain.
-> Voir CNAM

Erasmus
-> Voir Échanges internationaux

Expositions
Des expositions de travaux étudiants sont ponctuellement présentées sous la mezzanine,

dans le hall du bâtiment Perret. Vos propositions sont les bienvenues, elles sont à adresser au service communication.
L'école propose un cycle d'expositions de septembre à juin dans la galerie située au rez-de-chaussée du bâtiment Callot.
-> Voir Communication

G

Grands ateliers de l'Isle d'Abeau
Les Grands ateliers, implantés à l'Isle d'Abeau (38), constituent l'un des principaux pôles français d'enseignement, de recherche et d'expérimentation pour la construction.
Les Grands Ateliers ont été créés par onze établissements : six écoles d'architecture, deux écoles d'ingénieurs, trois écoles d'art et le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).
Ils ont pour objectif de favoriser la confrontation entre la pensée constructive et la matière par l'expérimentation de maquettes ou de prototypes à grande échelle. Des enseignements intensifs s'y déroulent chaque année.
Pour en savoir plus : www.lesgrandsateliers.fr
-> Voir Intensifs

Graffiti / tags
Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un dépôt de plainte.
Les conséquences au plan pénal sont indépendantes d'une sanction disciplinaire immédiate, laquelle peut être le renvoi définitif de l'étudiant responsable, prononcé par la directrice de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, après consultation de la commission de discipline.
L'article 322.2 du Code pénal s'applique sur le site historique de Malaquais et prévoit des sanctions pénales et financières.
-> Voir Règlement intérieur

GSA
Géométrie, Structure, Architecture
-> Voir Recherche

H

HMONP (Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre)
L'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre a pour vocation de permettre à l'architecte diplômé d'Etat de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession et d'endosser les responsabilités qui en découlent.
Il s'agit donc pour l'architecte diplômé d'Etat d'acquérir, d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques : les responsabilités personnelles du maître d'œuvre, l'économie du projet et les réglementations. Ces connaissances et compétences sont acquises à la fois par des enseignements dispensés au sein de l'école et par une mise en situation professionnelle.
Pré-inscription sur le site internet entre le 1er février et le 30 avril.
Contact : Josette Lenain

Horaires
L'école est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h15 à 20h45 et, sur le site Callot, l'école est aussi ouverte le samedi de 9h à 18h45.

I

Incendie
En cas de découverte d'un départ de feu, prévenir l'accueil de l'ENSAPM (01 55 04 56 50) ou celui de l'ENSBA (01 47 03 50 00).
-> Voir Urgence

Infirmerie
Une infirmière reçoit tous les jours de 9h à 17h pour des soins médicaux divers et conseils d'orientation vers les différentes spécialités médicales.
Contact : Flora William, infirmière
14 rue Bonaparte. T. 01 47 03 50 32
-> Voir Médecine préventive

Informatique
-> Voir Atelier informatique

Inscriptions administratives
Inscriptions pédagogiques
Les inscriptions administratives, qui seules vous permettent d'obtenir une carte d'étudiant et de valider votre cursus, sont annuelles. Elles s'effectuent en septembre/octobre sur rendez-vous fixés à l'avance (le dossier et la date de l'inscription sont envoyés par courrier).
Contact : Denis Kindeur.
Les inscriptions pédagogiques, qui valident les orientations et les choix au sein du programme pédagogique de l'école, sont semestrielles et s'effectuent à la direction des études.
Contact : Direction des études
-> Voir Bourse, Sécurité sociale étudiante, Direction des études, Salarié

Instances de l'école
Elles sont instituées par le décret n° 78-266 et détiennent un pouvoir de décision. Il s'agit de la directrice, du Conseil d'administration (CA) et du Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE).
-> Voir Direction, CA, CEVE, Elections

Intensifs
Les intensifs sont l'une des caractéristiques de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais. Ce sont des ateliers d'une dizaine de jours (au moins 26h d'enseignements encadrés en petits groupes) consacrés, chaque semestre, à une seule activité : voyages ou projets.
Ils sont de plusieurs catégories :
- spécifiques, en cycle licence, liés à une année du cursus et ont lieu en début d'année universitaire;
- première année : une introduction à des questions fondamentales de l'architecture;
- deuxième année : un renforcement dans l'acquisition d'outils (dessin, maquette, écriture, éléments de construction...);
- inter-années, ouverts à toutes les années, à la charnière des deux semestres (février et septembre).

Internet
Vous trouverez sur le site de l'école (www.paris-malaquais.archi.fr) des informations utiles concernant les études, les expositions, les conférences, les concours, les dernières acquisitions de la bibliothèque, les contacts... N'hésitez donc pas à aller le consulter régulièrement. Ce site est géré par François-Xavier Lorrain.
Les postes en salle informatique vous permettent un accès Internet. L'école est équipée du système wifi (Internet sans fil).
Utilisation des bornes wifi :
- lancer le navigateur Internet Explorer
- aller dans *Outils*, puis *Options Internet*
- aller dans l'onglet *Connexions* puis dans *Paramètres Réseaux*
- cocher *Utiliser un serveur proxy* avec l'adresse suivante : 192.168.13.6 port 3333.
-> Voir Communication, Atelier informatique

Isle d'Abeau
-> Voir Grands ateliers de l'Isle d'Abeau

L

LIAT
Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire
-> Voir Recherche

Licence
-> Voir LMD

LMD, Licence-Master-Doctorat ou Limado
C'est le sigle qui résume les trois cycles d'études de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'harmonisation européenne.
Licence = 3 ans, Master =2 ans, Doctorat = 3 ans.
Le LMD s'appuie sur le décret relatif aux études d'architecture du 30 juin 2005 et sur les arrêtés du 20 juillet 2005.

Locaux
L'ENSAPM occupe, de par son implantation géographique et patrimoniale, une situation privilégiée. Placée au cœur de Paris, elle est établie avec l'ENSBA sur le site historique du 14 rue Bonaparte. Elle dispose également d'un bâtiment 1 rue Jacques Callot dans le VIe arrondissement.
Les bâtiments de la rue Bonaparte répartis sur plus de 2 hectares forment un vaste ensemble entre la rue Bonaparte et le quai Malaquais.
-> Voir plan de l'école, Callot (Jacques), Cour du Mûrier, Perret (Auguste), Amphithéâtre, ENSBA

Logement
-> Voir CROUS

M

Maison de l'architecture
Soutenue par l'Ordre des architectes d'Île-de-France, la Maison de l'architecture est une association loi 1901. Elle occupe l'ancien Couvent des Récollets, entre la gare de l'Est et le canal Saint-Martin, dans le Xe arrondissement de Paris.
-> Pour en savoir plus : www.architectes-idf.org

Maquettes
Les maquettes des étudiants réalisées à l'école ne peuvent rester entreposées dans les salles de cours. Merci de toujours veiller à les retirer rapidement si vous souhaitez les conserver ou à les jeter dans les bennes installées Cour Perret. Merci d'indiquer impérativement vos

nom, prénom, numéro de téléphone et date de retrait sur les maquettes en cours de réalisation ou utilisées dans le cadre d'un cours ou pour le PFE. Si ces consignes n'étaient pas respectées, les maquettes risqueraient d'être jetées par le service de nettoyage.

Master
-> Voir LMD

Master Programmation architecturale et urbaine
Ce master spécialisé est co-habilité par l'ENSAPM et l'Institut d'urbanisme de Paris (université Paris XII-IUP).
Responsable : Rainier Hoddé, enseignant.
Contact : Direction des études.

Médecine préventive
Une visite médicale est obligatoire pour les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Les convocations pour la visite ont lieu généralement entre le mois de mars et le mois d'avril de l'année universitaire en cours. La carte d'étudiant donne accès gratuitement à de nombreuses prestations médicales, infirmerie, vaccinations, planning familial, gynécologie, etc.
SIUMPPS : 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.
T. 01 42 86 88 08.
-> Voir Infirmerie

Ministère de la Culture et de la Communication
C'est le ministère de tutelle des écoles nationales supérieures d'architecture.
Pour en savoir plus : www.culture.gouv.fr
-> Voir DAPA

O

Objets trouvés
-> Voir Accueil

Observatoire des débouchés
L'observatoire des débouchés de l'école mène une enquête auprès des diplômés de l'école depuis sa création. Une exploitation succincte de cette enquête est en cours et est consultable par tous.
Contact : Josette Lenain

Offres d'emploi
L'observatoire des débouchés rassemble et diffuse des offres d'emploi par voie d'affichage ainsi que sur le site Internet de l'école. Il reçoit également les étudiants demandeurs d'emploi.
Contact: Josette Lenain

Ordre des architectes
L'Ordre des architectes, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, est un organisme de droit privé chargé de missions de service public. Il est placé sous la tutelle du ministre de la Culture. L'inscription à l'Ordre des architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. L'Ordre est constitué des 27 000 architectes et agréés en architecture remplissant les conditions fixées par la loi pour exercer leur profession: diplôme, déontologie, assurance, droits civils... Il se compose de 26 Conseils régionaux et d'un Conseil national.
Pour en savoir plus: www.architectes.org
-> Voir Maison de l'architecture

P

Partenariats
L'école a développé un large réseau de partenariats universitaires et professionnels. Des séjours d'études, des ateliers intensifs, des voyages, des expositions ou des publications formalisent ces partenariats.
-> Voir Enseignements extérieurs, Echanges internationaux

Perret (Auguste)
Auguste Perret est l'architecte du bâtiment où se situe une partie des salles de cours. Après de brillantes études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, Auguste Perret s'est distingué pour sa maîtrise étonnante dans l'utilisation du béton à une époque où ce matériau nouveau était encore mal connu.
Héritier d'une tradition rationaliste, Perret a engendré en France une école féconde qui a produit des œuvres marquantes dans le paysage architectural français. Le professeur « sans titre » de Le Corbusier en matière de construction.

PFE (Projet de fin d'études)
C'est l'exercice final du cycle master destiné à prouver la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale. Il fait l'objet d'une soutenance publique.

Photocopies
-> Voir Reprographie

Photographie
-> Voir Atelier photo/vidéo

Portes ouvertes
Chaque année l'école organise une journée portes ouvertes au mois de mars afin de présenter les enseignements et faire découvrir l'école aux futurs étudiants. Cette journée est également l'occasion, en interne pour les étudiants, de découvrir à travers des expositions de maquettes et photographies, les productions des différentes unités d'enseignement.
-> Voir Communication

Programme pédagogique
Le programme pédagogique de l'école est habilité pour une période de quatre ans. Il est remis à jour chaque année et distribué aux étudiants à la rentrée. Il est également disponible à la direction des études et consultable sur le site Internet.
Il sert de référence pour les enseignements dispensés par l'école: objectifs, contenus, modalités pédagogiques, évaluations...

Projet (enseignement du)
Les écoles d'architecture sont des établissements d'enseignement supérieur. Elles dispensent des savoirs disciplinaires multiples (construction, technique, histoire, dessin, droit, sociologie...). Ce sont aussi des établissements plus spécifiques dans lesquels une part importante de la formation (entre 50% et 60%) suit une modalité propre : les enseignements de projets.
L'enseignement du projet met les étudiants en situation de concevoir et d'anticiper ce que pourraient être des bâtiments, des aménagements urbains ou encore d'autres types d'objets qu'ils auraient conçus.
Cet enseignement s'appuie sur des savoirs théoriques pluridisciplinaires qu'informent les recherches contemporaines et sur des savoir-faire plus empiriques issus de la pratique professionnelle. Développé en petits groupes, il permet aux étudiants d'expérimenter et d'acquérir les compétences auxquelles font appel les différents métiers de l'architecture.

Propreté
Le nettoyage des locaux est assuré quotidiennement par une société spécialisée. Essayez de tout faire pour faciliter la tâche de ce personnel, évacuez en fin d'exercice les adhésifs, papiers, maquettes...
En cas de travaux particulièrement salissants, assurez une première remise en état des lieux; le cas échéant, remettez en place le mobilier. Ne laissez pas vos canettes de soda ou autres emballages sur les tables.
En résumé: en respectant les lieux, vous respectez les personnes et la collectivité.

R

Recherche
L'école compte 3 laboratoires de recherche: le laboratoire ACS (Architecture, Culture, Société), dirigé par Monique Eleb; le laboratoire GSA (Géométrie, Structure et Architecture), dirigé par Jean-Marie Delarue et Joël Sakarovitch; le laboratoire LIAT (Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire), dirigé par Dominique Rouillard.
En lien direct avec les départements, ces laboratoires permettent de diffuser la recherche dans les enseignements et notamment en cycle master où un « parcours recherche » est proposé par les enseignants titulaires d'une habilitation à diriger des recherches.
Les enseignants de l'ENSAPM habilités à diriger des recherches sont : Jean Attali, Monique Eleb, Jac Fol, Cristiana Mazzoni (Laboratoire ACS), Joël Sakarovitch (Laboratoire GSA), Dominique Rouillard (Laboratoire LIAT).
Le troisième cycle des études d'architecture conduit au doctorat d'architecture.
L'ENSAPM associée à l'École doctorale « Ville et Environnement » est habilitée à délivrer le doctorat d'architecture.
L'étudiant en possession de son master, après accord de son directeur de recherche et avis de son futur laboratoire d'accueil, soumet son sujet de thèse au conseil de l'École doctorale. Il est ensuite rattaché au laboratoire de recherche de son directeur pendant toute la durée de sa thèse.
Contact : Joëlle Trouvé

Règlement des études
Le règlement des études est approuvé par le Conseil d'administration et constitue le document de référence pour l'organisation des études, les modalités d'évaluation, les inscriptions, la composition des commissions. Il est téléchargeable sur le site Internet dans la rubrique Études/Organisation

Règlement intérieur de l'école
Il est affiché au rez-de-chaussée du bâtiment

Perret et téléchargeable sur le site Internet dans la rubrique Ecole/Administration.

Relations internationales
-> Voir Echanges internationaux

Reprographie
L'école est équipée de trois copieurs noir et blanc situés au rez-de-chaussée du bâtiment Perret, en salle informatique et à l'accueil du bâtiment Callot.
La carte d'accès est rechargeable au distributeur situé à côté de l'accueil.
Les photocopies couleur sont gérées par l'atelier informatique. Les surveillants assurent des travaux de reprographie pour les administratifs et les enseignants de l'école.
-> Voir Accueil, Atelier informatique

Restaurants
Restaurants universitaire les plus proches :
- 5, rue Mazet, 75006 Paris.
- 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.
-> Voir CROUS

Ressources humaines
Le service des ressources humaines gère les questions liées aux personnels enseignants et administratifs de l'école (recrutements, contrats, paye...).
Responsable : Brigitte Angrand

S

Salarié
Les étudiants qui exercent une activité salariée peuvent demander à bénéficier du statut d'étudiant engagé dans la vie professionnelle (EVP), à condition d'effectuer au moins 14 heures de travail déclarées par semaine.
Il permet d'être dispensé de l'assiduité aux cours et, dans une certaine mesure, aux contrôles continus, mais pas aux TD ni aux examens. Dans tous les cas, il est préférable de discuter des modalités et de l'étendue de ces dispenses avec chacun des enseignants.
La direction des études pourra délivrer une demande de congé à l'attention de l'employeur pour permettre à l'étudiant de se présenter à un examen. Pour obtenir ce statut, il faut fournir le contrat de travail indiquant la durée hebdomadaire du travail et la durée du contrat.
Si ce travail est de plus de 120 heures par trimestre, l'étudiant peut bénéficier du régime de cotisation à la Sécurité sociale des salariés (et non à celle des étudiants).
Contact : Denis Kindeur`

SDP
Stratégie de projets
-> Voir Départements

Sécurité sociale étudiante
Lors de leur inscription administrative, les étudiants doivent souscrire à une assurance maladie.
Les deux centres de Sécurité sociale étudiante sont la LMDE et la SMEREP.
Par ailleurs, ces deux centres peuvent fournir une complémentaire santé (différentes options sont possibles) et responsabilité civile si nécessaire.
Les étudiants peuvent être exonérés de la Sécurité sociale si :
- ils exercent une activité salariée de plus de 120h/trimestre couvrant l'année universitaire. Ils doivent dans ce cas fournir lors de leur inscription administrative une copie de leur contrat de travail (ou un avenant si les termes du contrat ont été modifiés). Ils sont affiliés au régime des salariés;
- ils ont fait un renouvellement de demande de bourse (pour une première demande, ils doivent régler les droits, ils seront remboursés après acceptation de leur demande).
Contact : Denis Kindeur
-> Voir Bourses

Site Internet
-> Voir Internet

Sport
L'ENSAPM est rattachée à l'ENSBA, qui propose de très nombreuses activités sportives pour les étudiants.
Contact : Alex Cavigny
alex.cavigny@ensba.fr / T. 01 47 03 50 59.
-> Voir ENSBA

Stages
Durant les trois années du cycle licence, vous devez effectuer deux stages.
Le premier stage est un stage de découverte de deux semaines (70h) dit stage « ouvrier/chantier ». L'objectif est une prise de contact immersive avec le monde du travail.
Le second stage, en fin de 2e année ou en 3e année, d'une durée d'un mois minimum (140h) dit de «première pratique», a pour objectif la découverte d'une pratique professionnelle diversifiée.
Au cours du cycle master, vous devez effectuer un stage de deux mois minimum axé sur la formation pratique.
L'observatoire des débouchés et des stages met à jour régulièrement une banque de données dans laquelle tous les stages effectués par les étudiants de l'école sont répertoriés par mots-clés. Cette banque de données est consultable par tous.
Une petite bibliothèque permet la consultation et le prêt des rapports de stages.
Le manuel des stages peut être consulté dans la rubrique Stages du site Internet.
Contact : Josette Lenain
-> Voir Observatoire des débouchés

Switch
-> Voir Associations

T

Tabac
La loi interdit de fumer dans tous les espaces publics non ouverts. Ces dispositions sont reprises dans le règlement intérieur de l'école. Tout contrevenant est passible de sanctions disciplinaires et d'amendes.
Il est possible de fumer dans les espaces ouverts sous réserve d'éteindre les cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet.
Ne jamais jeter de mégots dans les poubelles, vous risqueriez de provoquer un incendie.
-> Voir Accueil/surveillance, Incendie, Propreté, Règlement intérieur

Taxe d'apprentissage
Les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage peuvent, si elles le souhaitent, la verser à un établissement de formation comme l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.
Les fonds recueillis permettent de développer les moyens mis à disposition des étudiants, notamment dans les domaines informatiques, audiovisuels et documentaires.
Pensez à communiquer à l'école les adresses des entreprises susceptibles de lui verser cette taxe : c'est l'intérêt de l'école, c'est votre intérêt.

THP
Théorie, Histoire, Projets
-> Voir Départements

Transferts
Si vous souhaitez changer d'école, pour faciliter votre inscription et la reconnaissance d'équivalence, vous devez faire une demande de transfert auprès du bureau des inscriptions de l'école.
Les dossiers sont à retirer au mois de mai. Les transferts ne sont possibles qu'entre les écoles d'architecture françaises.
Contact : Denis Kindeur

Transports
L'école est située au cœur de Paris, elle est desservie par les transports en commun.
M°Ligne 4 : Saint-Germain-des-Prés
M°Ligne 1 : Louvre-Rivoli
Bus n° 24, 27, 39, 63, 68, 70, 87, 95, 96.

Travaux
Le service des travaux assure la maintenance des bâtiments et le suivi des travaux de rénovation sur l'ensemble du site.
Contacts : Edmond Cousin, Pascal Gérault

U

Urgences
Contacts utiles en cas d'urgence
- Accueil/Loge de l'ENSBA : 01 47 03 50 00
- ENSAPM Bonaparte : 01 55 04 56 50
- ENSAPM Callot : 01 44 07 57 06
- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Infirmerie : 01 43 07 50 32
-> Voir Incendie, Infirmerie

V

VAT
Ville, Architecture, Territoire
-> Voir Départements

Vidéo
-> Voir Atelier Photo/vidéo

Voyages
Des voyages d'études peuvent être organisés par les enseignants dans le cadre de leurs enseignements et être un complément important des cours en contribuant à renforcer la culture architecturale et artistique des étudiants. Ils doivent être validés par la Commission des voyages.
Contact : Bernadina Haas-Benfredj

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2008-2009

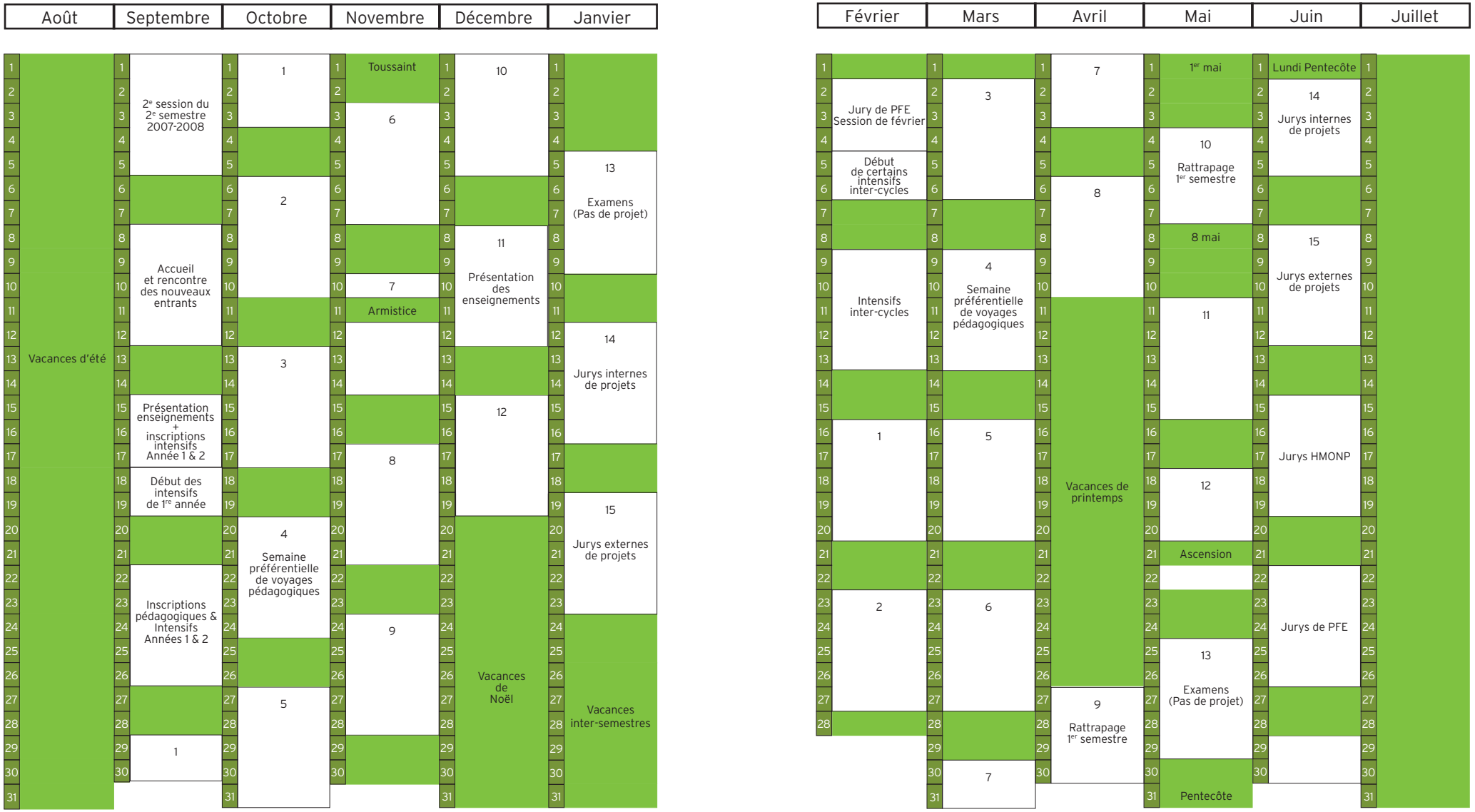

1er SEMESTRE

2e SEMESTRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 8 du décret 78-266 du 8 mars 1978
Délibération du Conseil d'administration n°07/04 du 10 janvier 2007

1. OUVERTURE / FERMETURE

1-1. Situation particulière
L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSAPM) est implantée sur le site du 14 rue Bonaparte, 75006 Paris et, depuis le 1er février 2008, sur le site Callot, 1 rue Jacques Callot, 75006 Paris.
L'ENSAPM partage le site «Bonaparte» avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA).
Ce site est affecté à l'ENSBA par le ministère de la Culture et de la Communication. L'ENSAPM n'en est que sous-affectataire, situation induisant certaines sujétions au regard de l'utilisation des lieux.
En effet, en ce qui concerne la sécurité et l'utilisation de certains lieux, l'ENSAPM est tributaire des décisions prises indépendamment par l'ENSBA, dont le règlement intérieur est susceptible de s'appliquer pour toute utilisation des emplacements communs (cours, espaces de circulation, etc.).
En conséquence, nul ne peut se prévaloir des dispositions prévues dans le présent règlement intérieur, lorsqu'elles sont en contradiction avec les dispositions du règlement intérieur de l'ENSBA, dans tous les espaces où celui-ci s'impose (cf Annexe : Règlement intérieur ENSBA).

1-2. Ouverture des lieux
Sauf indications contraires dans certaines périodes (juillet et septembre), les bâtiments sont ouverts aux étudiants et enseignants du lundi au vendredi de 8h15 à 20h45. Le bâtiment Callot est également ouvert le samedi de 9h à 18h45.
Ces horaires sont impératifs et non pas indicatifs : les étudiants et les enseignants sont tenus de prendre toutes leurs dispositions afin que le dispositif de fermeture des locaux puisse être opérationnel aux heures indiquées.

1-3. Ouverture exceptionnelle
Toutefois, les bâtiments peuvent être ouverts en dehors des périodes visées en 1-2 pour des conférences ou autres manifestations exceptionnelles, ainsi que le samedi, suivant les besoins, notamment pour l'organisation de sessions d'examens et/ou de contrôles pédagogiques divers. En ce cas, des autorisations d'occupation tardive (hors horaires d'ouverture) peuvent être accordées, au cas par cas, par le directeur de l'ENSAPM, selon les accords spécifiques passés avec un enseignant, un responsable d'atelier technico-pédagogique ou un responsable d'association étudiante, et sous leur responsabilité.
Toute demande d'autorisation en ce sens est à adresser au responsable du service intérieur, au minimum 48 heures à l'avance, accompagnée de la liste des étudiants concernés par l'activité et devant être présents dans les locaux.

2. ATELIERS TECHNICO-PÉDAGOGIQUES, LABORATOIRES, BIBLIOTHÈQUE

Les horaires d'ouverture sont affichés à proximité des ateliers technico-pédagogiques, des laboratoires et de la bibliothèque. Aucune ouverture n'est possible sans la présence effective du responsable de l'atelier technico-pédagogique, du laboratoire ou de la bibliothèque.

3. SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCIDENTS

3-1. Dispositions générales
L'ENSAPM est un établissement d'enseignement supérieur recevant du public classé R 3e catégorie. Elle est, à ce titre, soumise à des règles de sécurité particulières.
Les plans des bâtiments sont affichés dans les halls d'entrée. Ils donnent la configuration générale des locaux.
A chaque niveau, sont affichés des plans d'évacuation des locaux en cas de sinistre et, dans chaque salle de classe, des consignes de sécurité en cas d'incendie. Il convient d'en prendre régulièrement connaissance.

3-2. Incendie
Le risque majeur est l'incendie qui peut être généré par différents facteurs :
- l'imprudence des fumeurs.
- le danger électrique en particulier par surcharge des prises de courant dans les ateliers technico-pédagogiques.

L'intérieur des bâtiments est dans sa totalité une zone impérativement non-fumeur.
Les fumeurs sont invités à fumer à l'extérieur des bâtiments, dans les cours à ciel ouvert (*cf. infra*). Ils doivent tout particulièrement veiller à éteindre leurs mégots dans les cendriers disposés à cet effet.
Tout contrevenant est passible de sanctions (*cf. infra*).
Il est strictement interdit d'utiliser un réchaud ou d'importer dans les bâtiments tout instrument comportant des dispositifs inflammables.
En présence d'un début d'incendie, il importe de prévenir les agents de surveillance et/ou toute personne de l'administration ou enseignant, et de déclencher l'alarme incendie en utilisant les « *bris de glace Incendie* » répartis dans toute l'école.
En cas d'incendie, il est impératif de ne pas utiliser l'ascenseur.
Les obstacles constitués par des matériels entreposés ou laissés dans des endroits de passage ou communs à d'autres activités peuvent empêcher l'évacuation provoquant éventuellement panique.
De ce fait, toutes les circulations ainsi que les accès aux issues de secours doivent être libres de tout objet ou obstacle.
Tout contrevenant est passible de sanctions.

3-3. Machines
L'utilisation des machines est normalement soumise à des règles précises indiquées par les enseignants, les responsables des ateliers technico-pédagogiques ou de laboratoires, ou figurant sur un mode d'emploi à lire impérativement avant de s'en servir
En cas de fonctionnement défectueux ou d'anomalie, ou en cas d'urgence, il convient de prévenir rapidement l'accueil, ou d'appeler le poste des surveillants (56 50).

3-4. Plan Vigipirate
En présence d'un paquet suspect, il convient de ne pas y toucher et de suivre les dispositions de l'article précédent.

3-5. Exercices de sécurité incendie
Un exercice de sécurité consistant à évacuer le plus vite possible les locaux a lieu une fois par trimestre.
Les consignes sont de regagner dans les plus brefs délais la cour Bonaparte située

face à l'entrée du 14 rue Bonaparte. Pour Jacques Callot, devant le bâtiment.
Il faut éviter de stationner au pied des escaliers d'accès aux différents vestibules.
Il convient dans tous les cas de suivre les consignes données par le personnel (administratif ou enseignant) de l'ENSAPM (guides et serre-files).
Chaque enseignant est guide de son groupe d'étudiants.
Pour l'évacuation, il faut utiliser les voies de circulations normales. Les issues de secours ne servent que si l'incendie ou l'obstacle se situe sur le cheminement normal vers la sortie.
Dès l'exercice terminé, les professeurs, étudiants et agents de l'école sont invités à reprendre leurs activités.

3-6. Capacité d'accueil dans les lieux
Toutes les salles de cours qui ne possèdent pas deux issues voient leur effectif limité à 19 personnes.

3-7. Déchets
Les déchets divers provenant des activités pédagogiques doivent être jetés dans les bennes prévues à cet effet, sises dans la cour Perret.

4. TABAGISME, ALCOOLISME, SUBSTANCES ILLICITES

4-1. Généralités
Au terme de l'article R 3511-1 du Code de Santé Publique fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans l'école, ailleurs que dans les espaces extérieurs autorisés.
Dans les espaces extérieurs autorisés, il faut veiller à éteindre correctement les cigarettes et à utiliser les cendriers mis à disposition, et à se tenir suffisamment éloigné des entrées afin que les fumées ne pénètrent pas dans les lieux clos.

4-2. Espaces fumeurs
Les espaces fumeurs autorisés sont limités à : cour du Mûrier, cour Perret, cour Bonaparte.
L'escalier de la Melpomène est un espace non-fumeur.

4-3. Sanctions
Tout contrevenant s'expose à des amendes prévues par la loi ainsi qu'à des mesures disciplinaires prises par la directrice dans le cadre prévu par le décret n°78-266 et notamment son article 15.
L'article R3512-1 du Code de Santé Publique prévoit que :
« *Le fait de fumer dans l'un des lieux mentionnés à l'article R.3511-1, hors d'un emplacement mis à la disposition des fumeurs, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe.* »

4-4. Alcoolisme
L'introduction d'alcool sous quelque forme que ce soit est strictement interdite au sein de l'établissement.
Si l'organisation de certaines manifestations justifiait cette introduction, l'accord du directeur doit préalablement avoir été donné, et la nature des boissons alcoolisées dûment précisée.

4-5. Substances illicites
L'introduction de substances illicites sous quelque forme que ce soit est strictement prohibée au sein de l'établissement.
Tout contrevenant fera l'objet de mesures disciplinaires et sera passible de poursuites pénales

5. DÉLIT DE BIZUTAGE

La loi du 17 juin 1998 entend prohiber « *le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées au milieu scolaire et socio-éducatif.* »
Les peines encourues sont l'emprisonnement et des amendes.

6. RESPECT DES MATÉRIELS

6-1. Utilisation des matériels
Les photocopieurs, les micro-ordinateurs et autres machines sont placés sous la sauvegarde commune. Ce sont des équipements fragiles qui ne doivent pas être utilisés anormalement ou malmenés. Leur détérioration pénalise l'ensemble des étudiants.
En cas de doute ou de panne, il convient de s'adresser au responsable de la reprographie, au responsable de l'informatique ou aux personnes principalement en charge de l'utilisation des machines concernées.

6-2. Détériorations et sanctions
Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un dépôt de plainte en bonne et due forme, dont les conséquences au plan pénal sont indépendantes d'une sanction disciplinaire immédiate, laquelle peut être le renvoi définitif de l'étudiant responsable prononcé par le directeur de l'ENSAPM, après consultation de la commission de discipline.
Toute détérioration survenue par suite de négligence caractérisée fera l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée par le directeur de l'ENSAPM, après consultation de la commission de discipline.

6-3. Prêts des matériels
Certains matériels peuvent faire l'objet d'un prêt aux étudiants, après demande au responsable d'atelier technico-pédagogique, moyennant le dépôt impératif d'une pièce d'identité à titre de caution.

7. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET DOMMAGES CORPORELS

Tous les étudiants qui s'inscrivent à l'ENSAPM doivent contracter une assurance individuelle en responsabilité civile, qui couvre les accidents survenus dans l'école ou à l'occasion d'activités à l'extérieur dans le cadre des études, notamment les voyages d'étudiants.

8. VOLS ET DOMMAGES DIVERS

8-1. Responsabilité de l'ENSAPM
L'école ne peut être tenue pour responsable des vols dont les étudiants et visiteurs pourraient être victimes.

8-2. Sanctions
Toutefois, toute personne prise en flagrant délit de vol d'objet ou matériel de l'école, ou de toute dégradation, est passible de poursuites en justice et sera sanctionnée par le directeur de l'ENSAPM, après consultation de la commission de discipline.
Les graffitis, tags ou autres détériorations tombent sous le coup de l'article 322-2 du Code pénal qui prévoit des sanctions pénales et financières pour les infractions relatives aux destructions, dégradations et détériorations du patrimoine.

9. DÉROULEMENT ET ÉPREUVES DES EXAMENS

9-1. **Déroulement des épreuves**
Les examens se déroulent sous le contrôle et la responsabilité du corps enseignant de l'école.
Toutefois, la surveillance des épreuves peut être effectuée, en tant que de besoin, par une autre personne.
Les candidats n'ayant pu composer, pour une raison de force majeure dûment justifiée, pourront bénéficier de la session de rattrapage prévue au calendrier.

9-2. **Contrevenants**
Tout étudiant utilisant des documents non autorisés ou utilisant frauduleusement les travaux d'un autre candidat, ainsi que les étudiants ayant volontairement transmis des informations lors de l'épreuve, seront exclus du bénéfice de l'enseignement concerné pour l'année en cours.

9-3. **Évaluation des étudiants**
Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le règlement des études et le programme pédagogique validés chaque année par le conseil d'administration de l'école (cf. règlement des études).

10. FALSIFICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tout étudiant pris en flagrant délit de falsification de documents administratifs ou de détournements de documents officiels sera immédiatement exclu de l'école, en attendant de comparaître devant la commission de discipline.

11. DISCIPLINE

Conformément au décret n° 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles d'architecture, le directeur peut après consultation d'une commission de discipline prononcer une mesure disciplinaire contre tout étudiant coupable d'avoir troublé l'ordre ou enfreint les règles de fonctionnement de l'établissement.
La commission de discipline est composée des représentants des enseignants et des étudiants, membres du conseil d'administration. Elle est présidée par l'enseignant, membre de la commission, ayant la plus grande ancienneté dans l'établissement.

12. DIVERS

12-1. Accès aux locaux
L'accès aux locaux n'est permis qu'aux seules personnes autorisées. Il s'agit des personnels enseignants et administratifs, des personnalités extérieures invitées, et des étudiants bénéficiant d'une carte d'étudiant valable pour l'année scolaire en cours. Les étudiants sont tenus de produire leur carte à la demande de tout personnel de l'ENSAPM. En particulier les surveillants peuvent prendre une copie de la carte d'étudiant afin de référer à la direction de tout comportement susceptible de faire l'objet de sanctions disciplinaires.

12-2. Santé
Les étudiants, les enseignants et le personnel sont tenus de respecter la propreté de tous les lieux de l'établissement (parking, atelier technico-pédagogique, salles de cours, bureaux, sanitaires, etc.).

12-3. Téléphone portable
L'utilisation du portable est interdite dans les salles de cours, pendant la durée des cours, dans la bibliothèque et les ateliers technico-pédagogiques.

12-4. Affichage
Des panneaux d'affichage avec intitulé précis sont disposés autour de l'espace de la mezzanine.
L'affichage sauvage est interdit et passible de sanctions s'il entraîne la dégradation des lieux et/ou support muraux.
En cas de difficulté pour présenter et visualiser une information, il convient de s'adresser au service communication (poste 56 56).

12-5. Animaux
L'introduction d'animaux est interdite dans l'école.

12-6. Installations à vocation pédagogique
L'accès aux cours, à l'informatique, aux ateliers technico-pédagogiques est limité aux seuls élèves de l'ENSAPM. L'accès à la bibliothèque est ouvert à tous les étudiants et tous les publics, sur justification, par ces derniers de travaux de recherche en cours.

12-7. Parking de l'école
Le stationnement des véhicules n'est pas autorisé dans la cour Bonaparte, sinon sur demande expresse à l'administration. Toutefois, l'autorisation dépend in fine de la direction de l'ENSBA.

13. HORAIRES DE L'ADMINISTRATION

Les horaires sont définis par la circulaire n° 240 107 du 27 novembre 2001, relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail au ministère de la Culture et de la Communication. L'organisation des rythmes de travail a été fixée à la suite d'une consultation approfondie du personnel, approuvée en CTPL le 28 mars 2003.

La Directrice
Nasrine SERAJI

Vu pour information par le CTPL, le 23 janvier 2007
Vu en délibération par le CA, le 10 janvier 2007

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE DE L'ÉCOLE

Pour obtenir plus d'information sur le profil des enseignants, vous pouvez vous reporter au site internet de l'Ecole. Certaines adresses électroniques y sont indiquées, pour joindre les autres enseignants, merci de contacter le service des études, qui transmettra.

Nom, prénom	Dépt	Statut
ARMENGAUD, Marc	VAT	MAA
ATTALI, Jean	VAT	P
BARTO, Clotilde	Hors dpt	MA
BENDIMERAD, Sabri	ADD	MAA
BROCATO, Maurizio	Hors dpt	P
BIGNIER, Grégoire	AMC2	MAA
BOURLIER, Pierre	ADD	MAA
BROSSIN, Jean-François	AMC2	MA
CELESTE, Patrick	ADD	MA
CHARDONNET, Sabine	AMC2	MA
CHASLIN, François	SDP	P
CLARISSE, Catherine	Hors dpt	MA
CLAYSSEN, Dominique	SDP	MA
COIGNET, Philippe	VAT	MAA
COMIOT, Christian	AMC2	MA
COUTON, Loïc	Hors dpt	MA
CREMEL, Françoise	VAT	MA
DARO, Carlotta	THP	MAA
DAVID, Pierre	Hors dpt	MA
DEBARRE, Anne	SDP	MA
DECARIS, Bruno	AMC2	MAA
DELARUE, Jean-Marie	AMC2	P
ELEB, Monique	ADD	P
FABRE, Xavier	AMC2	MA
FERARU, Andrei	ADD	MAA
FERRAND, Marie-Hélène	ADD	MA
FOL, Jac	ADD	P
GIRARD, Christian	THP	P
GONTIER, Pascal	SDP	MA
GRESSET, Philippe	THP	MA
HERTWECK, Florian	THP	MAA
HODDE, Rainier	SDP	MA
HUBERT, Bruno	SDP	MA
JULIEN, Jacques	AMC2	MA
KLIGERMAN, Bradley	VAT	MAA
LAMARCHE, Bertrand	Hors dpt	MA
LAURENS, Christophe	VAT	MAA
LEFEBVRE, Virginie	THP	MA
LEONARD, Jean-Claude	ADD	MA
LICHNEROWICZ, Jacques	VAT	MA
LIVACHE, Françoise	SDP	MA
MAHIEU, Yves	AMC2	MAA
MALINOWSKY, Marc	AMC2	MA
MANDOUL, Thierry	SDP	MA
MANTZIARAS, Panagiotis	VAT	MA
MARTY, Laurent	THP	MAA
MEIER, Alexis	THP	MAA
MERCIER, Nathalie	ADD	MAA
MERLINI, Luca	THP	P
NOVIANT, Patrice	VAT	MA
PLANCHEZ, Sandra	SDP	MA
PORRINO, Matteo	AMC2	MAA
PRENSLAS-DESCOURT, Jean-Pierre	AMC2	P
ROCHER, Yann	AMC2	MAA
RONIN, Gilles	THP	MA
ROUILLARD, Dominique	THP	P
ROULLIN, Jean-François	THP	MA
ROZE, Thierry	VAT	MA
SAINT-PIERRE (de), Caroline	SDP	MA
SAKAROVITCH, Joël	AMC2	C
SALERNO, Maria	ADD	MA
SANTIARD, Antoine	VAT	MAA
SEGERS, Bertrand	Hors dpt	MAA
SERERO, David	Hors dpt	MAA
SIMON, Philippe	ADD	MA
TREUTTEL, Jérôme	VAT	MA
VALLIER, Jean-Pierre	THP	MA
VAULCHIER (de), Florian	VAT	MA

P : Professeur ; MA : Maître assistant ; MAA : Maître assistant associé ; C : Contractuel

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

e-mail : @paris-malaquais.archi.fr

DIRECTION
F. 01 55 04 56 97

Nasrine Seraji
directrice
T. 01 55 04 56 76
directeur@

Eliane Bohnert
secrétaire générale
T. 01 55 04 56 74
eliane.bohnert@

Monique Cyvoct
secrétaire de la direction
T. 01 55 04 56 76
monique.cyvoct@

COMMUNICATION / PUBLICATIONS

Camille Boisseau
communication
T. 01 55 04 56 56
camille.boisseau@

Aline Montels
publications
T. 01 55 04 56 84
aline.montels@

Anthony Huynh
assistant graphisme
T. 01 55 04 56 56
anthony.huynh@

DIRECTION DES ÉTUDES
F. 01 55 04 56 98

M...
directrice des études
T. 01 55 04 56 86

Pascal Laurent
planning/logistique
T. 01 55 04 56 85
pascal.laurent@

Malika Bellili
cycle licence
T. 01 55 04 51 58
malika.bellili@

Elisabeth Sinnah
cycle licence
T. 01 55 04 56 79
elisabeth.sinnah@

Saëla Chouabi
cycle master
T. 01 55 04 56 64
saela.chouabi@

Christian Dikoumé
cycle master
T. 01 55 04 56 83
christian.dikoume@

Denis Kindeur
inscriptions / bourses / transferts
T. 01 55 04 56 65
denis.kindeur@

Bernadina Haas-Benfredj
chargée des voyages d'études
T. 01 55 04 56 52
bernadina.haas@

Camille Mellin
T. 01 55 04 56 59
camille.mellin@

STAGES / OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS / HMONP
F. 01 55 04 51 51

Josette Lenain
responsable
T. 01 55 04 56 69
josette.lenain@

Sylvie Auguste
assistante
T. 01 55 04 56 92
sylvie.auguste@

Joëlle Bourrée
surveillante
T. 01 55 04 56 50
joelle.bourree@

Elza Gracchus
surveillante
T. 01 55 04 56 50
elza.gracchus@

Christian Porte
surveillant
T. 01 55 04 56 50
christian.porte@

Régine Thomas
surveillante
T. 01 55 04 56 50
regine.thomas@

Bâtiment Callot

Victor Francisco
surveillant
T. 01 44 07 57 06
victor.francisco@

Delphine Frison
surveillante
T. 01 44 07 57 06
delphine.frison@

TRAVAUX

Edmond Cousin
responsable
T. 01 55 04 56 89
edmond.cousin@

Pascal Gérault
assistant
T. 01 55 04 56 58
pascal.gerault@

RESSOURCES HUMAINES

Brigitte Angrand
chargée de mission / responsable
T. 01 55 04 56 88
brigitte.angrand@

Stéphanie Foin-Parganin
gestionnaire vacataires
commission de recrutement
T. 01 55 04 56 87
stephanie.foin-parganin@

Ourdia Ladjici
gestionnaire titulaires / contractuels
T. 01 55 04 56 67
ourdia.ladjici@

SERVICE FINANCIER

Marie-Line Resdedant
dépenses
T. 01 55 04 56 77
marie-line.resdedant@

Claire-Marie Louis-Sidney
recettes / bons de commande
T. 01 55 04 56 71
claire-marie.louis-sidney@

AGENCE COMPTABLE

Isabelle Périn
agent comptable
T. 01 55 04 56 91
isabelle.perin@

Béatrice Bardiot
gestionnaire
T. 01 55 04 56 82
beatrice.bardiot@

ASSOCIATION AEPM

Bureau des étudiants
T. 01 55 04 56 66
aepm.contact@gmail.com

ASSOCIATION SWITCH

Romain Lachaise
T. 06 73 44 96 26

RELATIONS INTERNATIONALES DÉVELOPPEMENT

F. 01 55 04 51 52

Catherine Urbain
responsable
T. 01 55 04 56 80
catherine.urbain@

RECHERCHE LABORATOIRES ACS/GSA/LIAT

Joëlle Trouvé
responsable
T. 01 55 04 56 62
joelle.trouve@

Aude Clavel
centre de documentation
T. 01 55 04 56 51
aude.clavel@

BIBLIOTHÈQUE

Accueil/prêt au RDC
T. 01 55 04 51 57
bibliotheque@

Claire Dubos
documentaliste
T. 01 55 04 56 60
claire.dubos@

François-Xavier Lorrain
documentaliste
T. 01 55 04 56 93
fx.lorrain@

Nennecy Martinelli
documentaliste
T. 01 55 04 56 73
nennecy.martinelli@

Laurence Martin du Gard
documentaliste
T. 01 55 04 56 72
laurence.martindugard@

ATELIER FABRICATION

Stéphane Papin
technicien / ébéniste
T. 01 55 04 56 81
stephane.papin@

Benoît Vérant
technicien / designer
T. 01 55 04 56 81
benoit.verant@

ATELIER PHOTO/VIDÉO

Raphaël Salzedo
photographe
T. 01 55 04 56 78
raphael.salzedo@

ATELIER INFORMATIQUE

David Faurie
responsable /
administrateur réseaux
T. 01 55 04 56 61
david.faurie@

Stephan Pavlovic
assistance technique
T. 01 55 04 56 70
stephan.pavlovic@

Benoît Vandard
assistance technique
T. 01 55 04 56 57
benoit.vandard@

ACCUEIL / SURVEILLANCE REPROGRAPHIE

Bâtiment Perret

Edouard Badinos
surveillant
T. 01 55 04 56 68
edouard.badinos@

École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais
14, rue Bonaparte - 75272 Paris cedex 06
www.paris-malaquais.archi.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Ministère
Culture
Communication